

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

---

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS238

présenté par  
M. Mesnier

-----

### ARTICLE 45

À l'alinéa 10, après la référence :

« L. 815-1 »,

supprimer les mots :

« et de celles prévues aux articles L. 815-24, L. 821-1 et L. 821-2 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale.